



61^{ème} Session du Conseil des droits de l'homme

23 février – 2 avril 2026

Point 10 - Genève, le 25 Mars 2026

Débat interactif avec l'Expert indépendant sur le Mali

en présence des représentants du Gouvernement

Salle des Assemblées - Palais des Nations Unies – Genève

Déclaration orale de l'OIEC signée conjointement par : IIMA VIDES OIDEL, VIVAT, WUVCO

Droit fondamental à l'éducation au Mali

Monsieur le Vice-Président,

L'Office international de l'enseignement catholique (OIEC) et les ONG signataires demeurent profondément préoccupés par la fermeture des établissements scolaires au Mali. La suspension des écoles publiques pour des raisons sécuritaires, prive des centaines d'enfants de leur droit fondamental à l'éducation et accentue la délinquance.

L'insécurité persistante, les déplacements de populations et les attaques contre les infrastructures éducatives compromettent l'accès à l'école. Or, l'éducation ne se limite pas seulement à un service public : **elle constitue un levier essentiel de protection, de résilience et de stabilisation durable.**

La fermeture des écoles fragilise les familles, accentuent les inégalités et menacent la cohésion sociale dans un pays déjà marqué par de profondes disparités.

Face à cette urgence, l'OIEC- qui promeut la non-violence, la culture de la paix et une éducation fondée sur les valeurs humaines dans plus de 110 pays, au bénéfice de près de 68 millions d'élèves répartis dans 210 000 établissements scolaires- appelle à des décisions immédiates et concrètes afin de :

1. **Mobiliser rapidement des financements et des partenaires techniques pour l'ouverture des écoles fermées et assurer une continuité éducative sécurisée.**
2. **Renforcer l'engagement de la communauté internationale afin de protéger le droit à l'éducation comme levier de paix, de stabilité et de prévention des conflits.**
3. **Consolider une coopération constructive** entre les autorités maliennes, les partenaires internationaux et les acteurs éducatifs ;
 - Sécuriser les établissements scolaires, former et protéger les enseignants, favoriser prioritairement l'éducation des filles.
 - **Renforcer le droit à l'éducation au Mali, c'est investir dans l'avenir d'une génération pour une cohésion sociale. Il est temps d'agir !**

Je vous remercie